

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Accord de confidentialité mutuel

Restauration de mosaïques zellige patrimoniales

PARTIE A – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Zellige Atelier Restoration

9 Rue Talaa Kebira, Fez, Fès-Meknès
30000, Morocco

PARTIE B – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Riad Al-Andalus Hotel

12 Derb El Horra, Fez Medina, 30000, Morocco

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-
0031

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

2 février 2026

ÉMIS LE

14 janvier 2026

DROIT APPLICABLE

Royaume du
Maroc

Zellige Atelier Restoration SARL

Confidentiel — préparé pour Riad Al-Andalus Hotel. Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.





EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0031

POUR SIGNATURE

N° DE CONTRAT

NDA-2026-0031

PARTIES

Zellige Atelier
Restoration
et Riad Al-Andalus Hotel

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

2 février 2026

DURÉE

12 mois

DROIT APPLICABLE

Royaume du Maroc

STATUT

Pour signature



EN BREF

La structure de cet accord



DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR 2 février 2026 La date à partir de laquelle la divulgation peut commencer	DURÉE 12 mois La confidentialité survit à l'expiration	OBJET Restauration de mosaïques zellige patrimoniales Restauration de la fontaine de la cour et du zellige de l'arche d'entrée du Riad Al-Andalus, taillé et reposé panneau par panneau à l'identique du motif original du XIVe siècle.
DROIT APPLICABLE Royaume du Maroc Tribunal de commerce de Fès, Maroc	PARTIES Deux Zellige Atelier Restoration et Riad Al-Andalus Hotel	





Objet et contexte

La fontaine de la cour et l'arche d'entrée du Riad Al-Andalus portent les zelliges d'origine de l'hôtel, datant du XIV^e siècle — mais des décennies d'exposition à l'eau et deux séries de réparations bien intentionnées mais mal assorties ont laissé le motif étoilé fissuré, décoloré et, par endroits, remplacé par des carreaux qui ne correspondent pas à la géométrie d'origine. Voici le plan pour restaurer les deux surfaces à leur motif d'origine avant la prochaine haute saison de l'hôtel.



Préambule

Le zellige de la fontaine et de l'arche de la cour du Riad Al-Andalus est d'origine, et cela se voit : des fissures capillaires rayonnent depuis le médaillon central de la fontaine, plusieurs tesselles en étoile ont entièrement perdu leur émail, et une réparation antérieure a reposé une section de la bordure d'arche selon un motif qui ne correspond pas tout à fait à la géométrie originale. Les clients le remarquent, et le consultant en restauration de l'hôtel a lui-même signalé la fontaine comme prioritaire avant les célébrations du centenaire de l'établissement l'année prochaine.

Zellige Atelier Restoration propose un engagement de douze semaines qui relève et cartographie le motif de chaque panneau concerné, taille à la main les tesselles de remplacement dans notre atelier de Fès pour correspondre à l'émail et à la géométrie d'origine, puis repose le bassin de la fontaine et la bordure d'arche sur place sans perturber l'usage quotidien de la cour. Les sections suivantes présentent l'approche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.



PARTIE A – PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE



Zellige Atelier Restoration

Zellige Atelier Restoration SARL · ICE
001785642000078

9 Rue Talaa Kebira, Fez, Fès-Meknès
30000, Morocco

studio@zelligeatelier.com · +212 5 24 55 0128 ·
zelligeatelier.com



PARTIE B – PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE



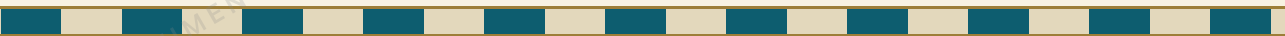
Riad Al-Andalus Hotel

Riad Al-Andalus Hotel, exploité par Andalus
Hospitality Group

12 Derb El Horra, Fez Medina, 30000, Morocco
management@riadandalus.com · +212 5 35
63 0092



Conditions de l'accord



01

1. Définition des informations confidentielles

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, les tarifs, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que Zellige Atelier Restoration et Riad Al-Andalus Hotel sont en discussions concernant l'objet visé.

02

2. Obligations de la partie destinataire

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.



La
Partie
destinataire
ne peut
divulguer
les
informations
confidentielles
qu'à ses
employés,
dirigeants
et
conseillers
professionnels
qui ont
besoin
d'en
connaître
aux fins
de
l'Objet
et qui
sont liés
par des
obligations
de
confidentialité
au
moins
aussi
protectrices
que
celles du
présent
accord.

La
Partie
destinataire
demeure
responsable
de toute
violation
commise
par ces
personnes.

03**3. Exclusions**

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgateuse et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04**4. Durée et survie**

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

5. Restit ution ou destru ction des docu ments

Sur

demande

écrite de

la Partie

divulgateur,

ou à la

résiliation

ou à

l'expiration

du

présent

accord,

la Partie

destinataire

restituera

rapidement,

ou, au

choix de

la Partie

divulgateur,

détruira

toutes

les

informations

confidentielles

en sa

possession

ou sous

son
contrôle,
ainsi que
toutes
les
copies,
notes et
documents
dérivés,
et
certifiera
par
écrit, sur
demande,
cette
destruction,
signée
par un
responsable
habilité.

La
Partie
destinataire
peut
conserver
une
copie
d'archive
uniquement
pour se
conformer
aux
exigences
légalés
ou

réglementaires
de
conservation,
ou des
copies
conservées
dans le
cadre de
sauvegardes
électroniques
de
routine,
à
condition
que ces
documents
conservés
restent
soumis
aux
obligations
de
confidentialité
du
présent
accord.

06**6. Recours et mesures injonctives**

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation



d'affaires
ultérieure.
Chaque
partie
conserve
tous les
droits
sur ses
propres
informations
confidentielles.

DROIT APPLICABLE

Royaume du Maroc

JURIDICTION

Tribunal de commerce de Fès, Maroc

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent
Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut
être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun
étant réputé constituer un original.



**POUR ZELLIGE ATELIER
RESTORATION**

Zellige Atelier Restoration

Signataire autorisé

Date



**POUR RIAD AL-
ANDALUS HOTEL**

Youssef Mrini

Directeur du patrimoine et des
biens immobiliers

Date



Zellige Atelier Restoration – Service juridique

9 Rue Talaa Kebira, Fès, Fès-Meknès 30000, Maroc

studio@zelligeatelier.com · +212 5 24 55 0128

· zelligeatelier.com

Zellige Atelier Restoration SARL · ICE 001785642000078

